Paris, le 7 décembre 2019

Le Secrétaire général

à

Caroline Pascal,
Cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Madame l'Inspectrice générale,

Les inspectrices et inspecteurs de plusieurs départements nous ont alertés sur une enquête relative au suivi de l'école maternelle.

Dans le contexte actuel du moratoire sur les enquêtes nécessitant de solliciter les directeurs d'école, il semble très peu judicieux de diffuser l'appel émanant de Messieurs les inspecteurs généraux Schmidt et Tarlet que vous présentez dans votre lettre du 2 décembre à Mesdames les Rectrices et Messieurs les Recteurs.

De la même manière, les inspectrices et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription ont vu leur charge de travail s'accroître de manière significative et disposent de moins en moins de temps pour accompagner les équipes pédagogiques, mission que Monsieur le Ministre a pourtant présentée comme prioritaire. Ils ne seront donc pas en mesure de prendre en charge cette enquête.

Nous avons toutefois bien noté que votre demande concernait les IA-DASEN. Si l'enquête reste traitée au niveau des DSDEN et n'impacte ni le travail des directeurs, ni celui des inspecteurs, nous n'aurions évidemment aucune objection à opposer à sa mise en œuvre.

Vous remerciant par avance de bien vouloir nous rassurer sur ce point, nous vous assurons, Madame l'Inspectrice générale, de notre engagement sans faille pour une École plus juste et plus efficace.

P. ROUMAGNAC

CPI : Cabinet de M. le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

23 Rue Lalande - 75014 PARIS - Tél : 01 43 22 68 19 - Fax : 01 43 22 88 92 - Mél : sien@unsa-education.org